

# La reprise à l'école, au collège et au lycée? Oui mais pas n'importe comment !

Après plus d'un an fort perturbé, nous avons des exigences pour cette fin d'année scolaire : non seulement pour garantir la sécurité des personnels et des usager·ères, mais aussi pour protéger les élèves des conséquences scolaires des perturbations. Car, non, Monsieur Blanquer, nos élèves n'ont pas eu une « scolarité normale » cette année !

## Enfin des mesures sanitaires efficaces ?

Résultat du déni du ministère quant à la dégradation de la situation sanitaire dans les établissements scolaires et du manque de mesures mises en place pour protéger élèves et personnels, nous voilà revenu·es un an en arrière. Et pourtant, encore une fois, à la fermeture des établissements pour 4 semaines (3 semaines pour les écoles) d'enseignement à distance et de vacances, le ministère n'a que peu évoqué les conditions de réouverture. À coup de « Il faut tenir ! », le ministère laisse filer les semaines. Et pourtant ce temps aurait dû être mis à profit pour lancer une campagne de vaccination massive pour les enseignant·es volontaires et anticiper les conditions de reprise et l'organiser.

La CGT Enseignement Privé demande des mesures immédiates concrètes de protection des personnels et des élèves (masques chirurgicaux pour tou·tes, travaux d'aération,...), la vaccination des professions exposées dont les nôtres sur la base du volontariat, ainsi que la mise en place des classes en demi-jauges avec un recrutement massif de personnels.

La CGT Enseignement Privé appelle les personnels à se réunir dans les établissements pour porter ces revendications et soutiendra toutes les initiatives décidées collectivement (droit de retrait, grève...) faute de mesures suffisantes.

### Auto tests

Si la volonté de doubler les tests peut s'entendre, cela pose de nombreuses questions. A commencer par celle des personnels qui devront les faire passer. Il faut des personnels formés, ce n'est pas aux enseignant·es de le faire ni aux autres personnels qui ont des missions bien spécifiques (AESH, personnels de droit privé, ...).



DE NOMBREUSES PANNES EMPÊCHENT LES COURS À DISTANCE :  
BLANQUER DÉNONCE DES ATTAQUES VENUES DE L'ÉTRANGER

## Et pourtant, tout était prêt ...

Comme à l'Hôpital, où un an après le début de la pandémie, la situation reste toujours aussi chaotique faute de moyens suffisants, les personnels de l'Éducation nationale ont découvert, le 6 avril, qu'aucune leçon n'avait été tirée des épisodes précédents de « distanciel ».

Une fois de trop, les personnels ont dû tout prendre en charge, abandonnés par l'institution pendant que leur ministre se ridiculisait en invoquant les cyber-attaques étrangères puis les incendies industriels.

Les bugs et couacs en tout genre ont pourtant une origine bien réelle : une politique d'austérité budgétaire qui refuse d'investir massivement dans des plateformes gérées par l'État pour pousser les personnels vers des concurrents privés qui ne garantissent aucune régulation, ne protègent pas les agent·es et au final dégradent la qualité du service public.

## Ne rien se laisser imposer !

Face à l'isolement généré par la période, aux manques d'informations claires du ministère et des rectorats, certain·es chef·fes d'établissement se sont senti pousser des ailes en culpabilisant et infantilissant les collègues pendant cette période de « distanciel ». Quelques exemples d'injonctions abusives :

### → La course aux visios !

Si l'utilisation de la visio-conférence est possible, elle n'est aucunement une obligation et la liberté pédagogique reste la règle (comme le mentionne la circulaire ministérielle).

### → Tout le monde sur le pont !

Bien qu'il n'y ait aucune obligation de présence dans les établissements pour assurer la continuité pédagogique, certain·es chef·fes d'établissement ont jugé bon d'exiger la présence de personnels AESH, de vie scolaire et administratifs. Le télé-travail doit rester la règle pour toutes et tous jusqu'au 3 mai.

### → La chasse aux « absent·es » !

Le dernier vademecum sur la continuité pédagogique en date du 1<sup>er</sup> avril n'indique aucunement que l'enseignant·e soit tenu·e de faire l'appel, pourtant des chef·fes d'établissement ont insisté pour avoir un état détaillé des « absent·es » alors que cette notion n'a aucun sens dans la période. Garder le contact avec les élèves oui, s'épuiser à les surveiller, non.

### → Les PP managers !

Les professeur·es principaux·ales ont parfois été sollicité·es pour « organiser » le travail des équipes éducatives alors qu'ils·elles ne sont pas une hiérarchie intermédiaire entre les enseignant·es et la direction.

***Nous dénonçons ces tentatives de dérégulation et les pressions abusives associées.***

## Et pour la fin de l'année alors...

Sauf en cas de confinement, les épreuves pourraient se tenir en présentiel... et non être transformées en contrôle continu.

**Au collège**, compte tenu des circonstances, la CGT Enseignement Privé considère indispensable :

- Un aménagement du DNB;
- l'abandon des certifications type Evalangues ;
- une réflexion sur les programmes pour l'année prochaine.

**Au lycée**, l'Épreuve Anticipée de Français (EAF), comme celle de Philosophie doivent être aménagées : le ralentissement des apprentissages (demi-jauge parfois, absences d'enseignant·es ou d'élèves malades du Covid ou cas contact...) rendra difficile le bouclage du programme de façon sereine.

### Rentrée 2021 : urgence pour les moyens !

Alors que rien n'est « normal » cette année, que les effets des réformes se font sentir, nous devons avoir les moyens de travailler correctement et de faire réussir nos élèves, tou·tes nos élèves !

Pour cela, nous revendiquons un collectif budgétaire pour compenser les baisses de DHG prévues à la rentrée 2021, la création d'heures poste et non l'augmentation des heures supplémentaires.

- **À l'écrit de l'EAF** : les candidat·es pourraient avoir le choix entre deux sujets de chaque type, (par exemple, deux commentaires au choix, deux fois plus de dissertations proposées...).
- **À l'oral de Français** : les points de grammaire effectivement étudiés figureraient sur le récapitulatif ; un objet d'étude pourrait être abandonné ; l'œuvre de la seconde partie de l'entretien serait choisie par l'élève.
- **Quant au Grand Oral**, au vu de son impréparation qui s'ajoute à son caractère très inégalitaire, nous demandons son abandon a minima pour le Bac 2021... Et même définitivement !

**Au lycée professionnel**, nous demandons la neutralisation du chef-d'œuvre et la prise en compte des périodes de formation en milieu professionnel non réalisées.

**Sur tous ces sujets, la CGT Enseignement privé est très vigilante et défendra toujours l'intérêt collectif des personnels et des élèves.**



SITE OFFICIEL

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris - Case 544 - 93515 MONTREUIL Cédex  
Tél. : 01.42.26.55.20 – courriel : [contact@cgt-ep.org](mailto:contact@cgt-ep.org)

